

## COMPROMIS DE VENTE

Les soussignés,

### LE VENDEUR

Madame Régine Nicole MAZEAU, propriétaire agricultrice, demeurant à EYVIRAT (24460) Puyzareau. Née à EYVIRAT (24460), le 19 février 1956. Veuve de Monsieur Pierre Yves Lucien Joseph THÉAUD. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

### L'ACQUÉREUR

La société anonyme simplifiée SAS CONDAT ENERGIE VERTE, au capital de 6.000 €, ayant son siège à Le Petit Mars, 24530 CHAMPAGNAC DE BELAIR, représentant par son Président Bertrand ESCLAVAR.

Ont par les présentes convenu ce qui suit :

LE VENDEUR vend à l'ACQUÉREUR, qui accepte, un ensemble de parcelles en nature de terres en jachères avec bois partiel, sises à CONDAT SUR TRINCOU (Dordogne) cadastrées section OC numéros 548 (41a00), 549 (77a40) et une partie du 538 à prendre au sud-est du 549 en partant de l'angle sud-est du 550 jusqu'à la route en suivant le chemin existant, le tout en suivant le plan approximatif joint.

La vente a lieu moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000 €) payable comptant à la signature de l'acte.

Les parties conviennent qu'il n'est pas versé d'acompte.

La vente a lieu sous les conditions générales habituelles en pareille matière.

Le transfert de propriété et de jouissance interviendra au plus tard à la date de signature de l'acte notarié en même temps que le paiement du prix et au plus tard à la date du 17 mai 2019 (mais pas avant le 27 avril 2019).

À défaut de régularisation à ladite date et sous réserve que les conditions suspensives soient remplies, le vendeur pourra mettre l'acquéreur en demeure par lettre recommandée de signer dans les 15 jours, à défaut de quoi la présente vente sera caduque et la clause pénale de 10 % du prix due par l'acquéreur défaillant au vendeur.

La régularisation de l'acte notarié est sous les conditions suspensives habituelles et spécialement sous les suivantes :

Le GAEC de PUYZAREAU fermier des parcelles vendues intervient pour donner son accord à la présente cession, renoncer à son droit de préemption et accepter la libération des lieux au plus tard le 31 décembre 2018, et dispenser de toute signification.

Ledit GAEC représenté par 2 de ses gérants :

1/ Monsieur Frédéric Pierre Régis THÉAUD, agriculteur, époux de Madame Lamphun PHUKAENG, demeurant à EYVIRAT (24460) Le petit Puyzareau.

Né à PERIGUEUX (24000) le 2 août 1977.

Marié à la mairie de EYVIRAT (24460) le 10 janvier 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

2/ Monsieur Benoît Luc Nicolas THÉAUD, agriculteur, demeurant à EYVIRAT (24460) lieu-dit " Petit Puyzareau".

Né à PERIGUEUX (24000) le 19 juin 1984.

Divorcé de Madame Isabelle BERGERONNE suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PERIGUEUX (24000) le 20 novembre 2012, et non remarié.

Fait à BRANTÔME le 6 décembre 2018 pour le vendeur et le fermier

Et à CHAMPAGNAC le 6/12/18 pour l'acquéreur

En 4 exemplaires, un pour chacune des parties, un pour le banquier et un pour le notaire.